DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Jeudi Trente-et-Un du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS: M. José SEVERIEN - Mme Marie-Flore DESIREE - M. Jocelyn CUIRASSIER - Mme Ghislaine GISORS - M. Christian THENARD - Mme Nadia CELINI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Paulette LAPIN - Renetta CONSTANT - Marie-Antoinette LOLLIA - M Julien BONDOT - Mmes Adrienne LAMASSE - Michelle COUPPE DE K/MARTIN - MM. Jean-Pierre WILLIAM - Solaire COCO - Mme Yane BEZIAT - MM. Ebéné BRIGITTE - Yvan MARTIAL - Julien DINO - Mme Maguy THOMAR - M. Philippe SARABUS - Mme Marlène BORDELAIS - MM. Jocelyn MARTIAL - Guy BACLET - Fabrice JACQUES - Cédric CORNET.

<u>ETAIENT ABSENTS</u>: MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

Madame Maguy THOMAR a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

CM-2019-6S-DCPA-75

# AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ANSE CANOT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant que les travaux supplémentaires sollicités par les riverains lors de la réunion publique du 16 juillet 2019, permettront d'accroître les conditions de sécurité au niveau du site :

**Considérant** que cette évolution ne modifie que partiellement le projet, sans remettre en cause l'économie du marché ;

**Considérant** que l'avenant a une incidence financière sur le montant du marché notifié à l'entreprise SOTRAG;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de l'Anse Canot :

Montant du marché : 398 311,01 € (HT) ;
Montant de l'avenant : 84 065,88 € (HT) ;
Montant total : 482 376,89 € (HT).

**Article 2 :** D'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Article 3 :** De préciser que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de la Ville.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

0 6 NOV. 2019

Et publication ou notification

0 6 NOV. 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 31 octobre 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire Compêché Le Riemier Adjoint

- Jose SEVERIEN -



#### MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE Direction des Affaires Juridiques

#### MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE<sub>10</sub>

AVENANT N° ......01......... 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Mairie du GOSIER Hôtel de Ville 67, boulevard du Général de Gaulle 97190 GOSIER

Téléphone: 05 90 84 86 86 /Télécopie: 05 90 84 10 39

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SOTRAG CARAIBES RUE DES Muscadiers Guery 97121 ANSES BERTRAND

#### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

#### TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ANSE CANOT DE LA VILLE DU GOSIER

- - Montant HT : 398 311.01€...
  - Montant TTC: ...432 167.45€.....

EXE10 – Avenant (réf marché :2018-1-668) Page: 1 / 4

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

## D - Objet de l'avenant.

	Modifications	introduites	par le	présent	avenant	
--	---------------	-------------	--------	---------	---------	--

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet la rémunération complémentaire de travaux pour le nouvel aménagement des accès à la plage de l'anse CANOT avec l'intégration d'un escalier, des jardinières. Ce nouvel aménagement fait suite aux différentes réunions publiques avec les riverains qui ont souhaitées ces modifications.

suite aux différentes réunions publiques avec les riverains qui ont souhaitées ces modifications.						
■ Incidence financière de l'avenant :						
L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher la case correspondante.)						
□ NON ⊠ OUI						
Montant de l'avenant N°1:						
■ Taux de la TVA : 8.5%						
■ Montant HT:84 065.88€						
■ Montant TTC:91 211.48€						
% d'écart introduit par l'avenant :+21.10%						
Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :						
■ Taux de la TVA :8.5%						
■ Montant HT: 482 376.89 €						
■ Montant TTC : 523 378.93 €						
■ Incidence du délai contractuel de l'avenant :						
L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher la case correspondante.)						
□ NON ⊠ OUI						
Le délai du marché est prorogé de : 2 mois.						
Délai contractuel du marché de base : 5 mois						
Nouveau délai du marché de base + avenant N°1 : 7 mois						
E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.						

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

<sup>(\*)</sup> Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

# 

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

PJ: le Devis de l'entreprise SOTRAG

# G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :						
Le titulaire signera la formule ci-desso	pus:					
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »					
	A le					
	Signature du titulaire,					
■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :						
	postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)					
■ En cas de notification par voi	e électronique :					
	de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de					

Date de mise à jour : 25/02/2011.

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Avenant numéro 1 au marché de travaux d'aménagement de l'Anse Canot

Date de transmission de l'acte : 06/11/2019

Numéro de l'acte :

Date de réception de l'accusé de 06/11/2019

réception :

CM20196SDCPA75 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20191031-CM20196SDCPA75-DE

Date de décision : 31/10/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 1. Commande Publique

1.7. Actes speciaux et divers

1.7.1. Avenants